

## Faut-il un avocat pour introduire une procédure de divorce pour cause de désunion irrémédiable?

Mise à jour : Jeudi 3 août 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Non.

Vous n'êtes **pas obligé** de prendre un avocat pour introduire une demande de divorce.

Mais l'assistance d'un avocat pour toute la procédure peut être très utile si la situation est compliquée.

Peut-être avez-vous droit à l'aide juridique? Pour connaître les conditions de l'aide juridique (ancien pro deo), voyez la rubrique « [Justice - aide juridique \(ancien pro deo\)](#) ».

Pour une procédure en divorce, les revenus de votre conjoint ne sont pas pris en compte pour évaluer si vous avez droit à l'aide juridique. Même si vous faites encore partie du même ménage, seuls vos propres revenus sont pris en compte.

**Pour plus d'informations vous pouvez consulter :**

### Les documents types

[Tableau de synthèse : Conditions de l'aide juridique et documents justificatifs](#)

